



## Guide aux parents ÉTÉ 2025

### **Pour nous joindre :**

Lieu : Carrefour Lefebvre au 200 10<sup>e</sup> rang, Lefebvre, Qc, J0H 2C0

Courriel : [loisirs@municipalite-lefebvre.ca](mailto:loisirs@municipalite-lefebvre.ca)

Téléphone du service de garde et du camp de jour:

- 819-394-3354

Pour joindre la Coordonnatrice des loisirs : Chantal Therrien

- 819-470-8295

Groupe Facebook : Camp de jour de la Municipalité de Lefebvre

Dans ce document, l'utilisation du genre masculin a été adopté dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter sa lecture. Nous n'avons aucune intention discriminatoire.

**Camp de jour 2025**  
**Quand apprendre rime avec plaisir!**

Chers parents, Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir votre enfant pour la période estivale 2025 dans notre camp de jour municipal.

Sachez que la municipalité de Lefebvre a à cœur d'offrir à ses résidents, un service de camp de jour ayant une programmation d'activités ludique et variée. Avec une animation des plus dynamique permettant aux enfants de 5 ans à 12 ans de passer un été inoubliable et ce, en toute sécurité. C'est pourquoi, nous avons comme objectif d'obtenir dans les prochaines année la conformité de l'association des camps de jour du Québec.

Afin de permettre à votre enfant de passer un superbe été, nous vous invitons à prendre le temps de lire ce document « Guide aux parents ». Vous y trouverez toute l'information pertinente au bon fonctionnement du camp.

Bon été 2025!

**Notre vision**

- Offrir des activités thématiques et enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Offrir un cadre de loisir sécuritaire et de qualité;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- Promouvoir des valeurs de respects et de bonne conduite entre les jeunes ainsi qu'une relation animateur-enfant harmonieuse fondée sur le respect;

**Nos valeurs**

- Respect, Courtoisie et honnêteté
- Sécurité, confiance et Discréction
- Bienveillance
- Engagement
- Esprit d'équipe
- Responsabilité
- Dynamisme

## Horaire

### Du 25 juin au 15 août

Du lundi au vendredi : 8h00 à 16h00

Service de garde

- Matin : 7h00 à 8h00
- Soir : 16h00 à 17h00

### Du 18 au 22 août (service de garde)

Du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00

Enfant non-résident inscrit au camp de jour seulement : Les heures d'accueil sont de 7h50 à 16h00. Les frais de service de garde seront facturés advenant le cas que l'enfant arrive avant 7h50 et quitte après 16h10.

## Lieu du camp

Toutes les activités auront lieu au Carrefour Lefebvre ainsi qu'au parc municipal.

L'adresse complète se trouve sur la page couverture de ce présent document.

## Modalité d'inscription

La période d'inscription :

Résident : à partir du 10 février

Non-résident : à partir du 17 février

Les enfants doivent avoir 5 ans minimum en date du 25 juin 2025.

La municipalité de Lefebvre a convenu de prioriser les enfants résidents ainsi que les enfants résidents ou non-résidents des employés de la municipalité lors de la période d'inscription.

Les inscriptions se font pour toute la saison estivale, soit du 25 juin au 22 août. Veuillez prendre note que la dernière semaine sera offerte exclusivement en service de garde et elle est incluse dans la tarification du camp de jour. Le camp de jour ainsi que le service de garde seront fermés du 21 juillet au 1 août.

Votre enfant sera officiellement inscrit sur réception de la fiche d'inscription et de la fiche santé dûment complétées et signées, accompagnées de la preuve de résidence (S'il y a lieu) ainsi que du paiement.

Le service de garde est inclus dans l'horaire du camp pour les enfants résidents. Cependant, pour les enfants non-résidents des frais de garde sont applicables, soit de 7\$ par période.

## Tarification

**Période d'ouverture du camp de jour : Du 25 juin au 15 août.**

**Service de garde : 18 au 22 août.**

**Fermé du 21 juillet au 1 août**

	<b>Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)</b>	<b>Tarif citoyen (à compter du 1 avril)</b>	<b>Non-résidents</b>
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<input type="radio"/> <b>620\$</b>	<input type="radio"/> <b>670\$</b>	<input type="radio"/> <b>720\$</b>
<b>2<sup>e</sup> enfant et +</b>	<input type="radio"/> <b>500\$</b>	<input type="radio"/> <b>550\$</b>	<input type="radio"/> <b>720\$</b>

\*Toutes les activités spéciales sont incluses dans le tarif d'inscription.

## Modalité de paiement

- Le paiement peut être versé en un ou deux versements :
  - 1er versement : 100\$ au moment de l'inscription
  - 2e versement : 50% de la balance des frais d'inscription au plus tard le 20 mai
  - 3e versement : solde de la balance au plus tard le 20 juin

- Méthode de paiement :

**ARGENT COMPTANT** : Le paiement en argent comptant peut se faire seulement à la réception du bureau municipal durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

**CHÈQUE** : Le paiement par chèque, à l'ordre de **MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**, peut se faire par la poste en tout temps, à l'adresse : 186, 10<sup>e</sup> rang, Lefebvre, Qc, J0H 2C0. Autrement, le chèque peut être déposé à la réception du bureau municipal durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. **Le tout en respectant les critères énumérés sur la fiche d'inscription- camp de jour municipalité de Lefebvre.**

**VIREMENT INTERAC** : Le paiement par virement Interac peut se faire en tout temps via votre institution financière à l'adresse courriel : [info@municipalite-lefebvre.ca](mailto:info@municipalite-lefebvre.ca) avec comme réponse : camp. **Le tout en respectant les critères énumérés sur la fiche d'inscription- camp de jour municipalité de Lefebvre.**

\*La Municipalité de Lefebvre facturera des frais de 50 \$ pour tout chèque sans provision.

## Modalité de remboursement

Les frais d'inscription au camp de jour pourront être remboursés, à l'exception d'une somme de 50\$ représentant les frais d'annulation, et ce, à la condition que cette annulation soit faite par écrit au moins une semaine avant le début du camp;

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation faite à moins d'une semaine avant le début du camp, ni pour les journées de camps manquées.

Dans le cas où votre enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la municipalité de Lefebvre remboursera la portion résiduelle de la saison, et ce, sans aucun frais d'annulation.

## Portrait d'animation

Après en avoir franchi toutes les étapes inhérentes au processus de sélection, les animateurs ont complété une série de formations dont la principale, la formation d'animation de Remue-Méninge. Il importe de souligner que l'équipe est constituée de plusieurs animateurs qui disposent de nombreuses expériences pertinentes auprès des jeunes. D'ailleurs, deux d'entre eux travaillent ou poursuivent des études pour intervenir auprès de cette clientèle. Sans plus tarder, voici l'équipe de l'animation estivale 2025 :

**Coordonnatrice** : Chantal Therrien

**Animateur** : à venir

**Aide-Animateur** : à venir

**Accompagnateur** : à venir

## Fonctionnement du camp

### Procédures d'arrivée et de départ au service de garde ou au cdj

- Vous devez absolument vous stationner sur le côté du carrefour. Par mesure de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à l'arrière de celui-ci. Des barrières y seront installées.
- Les arrivées se font graduellement entre 7h00 et 8h00, au Carrefour Lefebvre. Vous dirigez vers la porte du service de garde à l'arrière du Carrefour. Les portes en avant du Carrefour demeureront toujours barrées.
- Le parent/tuteur doit sortir de sa voiture et venir rencontrer l'animateur pour qu'il soit en mesure de le reconnaître et obtenir le rapport verbal, si nécessaire.
- Les animations thématiques commencent à 8h15 après le grand rassemblement.
- Le parent/tuteur a la responsabilité de s'informer du lieu où se trouvera le groupe de son enfant, s'il arrive après 8h00. Advenant le cas que tous les groupes se trouvent à l'extérieur après 8h00, une affiche sera installée sur la porte du service de garde.
- Le parent/tuteur doit aviser l'équipe d'animation si l'arrivée se fait après 8h ou pour tout rendez-vous qui aurait lieu pendant la période des activités du camp de jour.
- Toutes personnes autres que les parents/tuteurs de l'enfant devront s'identifier à l'animateur et devront être inscrites sur la fiche d'autorisation afin de quitter avec l'enfant. Sans quoi, votre enfant ne pourra quitter avec cette personne.
- Les départs se font graduellement entre 16h00 et 17h00.
  - **Enfant résident :** Des frais de retard de 7\$ par enfant seront applicables pour chaque tranche de dix (10) minutes supplémentaires de présence au service de garde après 17 h 00.
  - **Enfant non-résident :** Des frais de garde de 7\$ seront applicables pour les enfants qui se présentent au Camp de jour avant 7 h 50 le matin ou qui quittera celui-ci après 16h10. Des frais de retard de 7\$ par enfant inscrit au service de garde seront applicables pour chaque tranche de dix (10) minutes supplémentaires de présence au service de garde après 17 h 00.

### Absence

Vous devez nous aviser de l'absence de votre enfant dès que possible, afin de nous permettre une meilleure logistique de groupe. Veuillez communiquer avec le camp de jour au 819-394-3354. Si vous n'obtenez pas de réponse, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice au 819-470-8295.

## **Horaire d'une journée type**

7 h 00 à 8 h 00 : ouverture du service de garde. Arrivée graduelle des enfants et jeux libres.  
8 h 00 : fermeture du service de garde et ouverture du camp de jour.  
8H00 À 8H15 : rassemblement et prise des présences.  
8H15 À 9 h15 : Animation, jeux.  
9H15 À 9h30 : Collation.  
9h30 À 10H30 : Animation, jeux.  
10 h 30 À 12h00 : Animation, jeux.  
12 h 00 à 13h00 : Diner et jeux libres.  
13 h 00 à 14h15 : Prise des présences, animation et jeux.  
14 h 15 à 14h30 : Collation.  
14 h 30 à 15h45 : Animation, jeux.  
15h45 à 16h00 : rassemblement et prise des présences.  
16 h 00 : Fermeture du camp de jour et début du service de garde. Départ graduel des enfants et jeux libres.  
17 h 00 : Fermeture du service de garde.  
**\* Les enfants non-inscrits au service de garde ne peuvent entrer sur le site avant 7h50 h et ils doivent le quitter avant 16 h10.**

## **Matériel nécessaire (+ interdit)**

Veuillez-vous assurer que votre enfant apporte avec lui chaque jour dans son sac à dos :

- Une boîte à lunch contenant un dîner et trois collations. (Sans arachides ou noix) Les enfants auront accès à un micro-onde et un réfrigérateur;
- Une bouteille d'eau (gourde);
- Crème solaire;
- Maillot de bain et Serviette de plage;
- Chandail chaud;
- Espadrilles ou sandale de sport avec un attache au talon;
- Chapeau ou casquette;
- Manteau de pluie et botte de pluie lorsque nécessaire;
- Porter des vêtements adaptés à la température et prévoir des vêtements de rechange au besoin;
- Tablier ou Couvre-tout ou vieille chemise.

Nous vous demandons de bien identifier tout le matériel de votre enfant pour éviter les pertes d'effets personnels.

Certaines activités peuvent tacher les vêtements de votre enfant, il doit donc être habillé pour pouvoir pleinement participer à chacune des activités, telles que jouer à l'extérieur, peinturer, bricoler, etc.

## **Jouets, jeux ou jeux électronique**

Il est interdit d'apporter des jouets ou jeux de la maison. Cependant, il se peut qu'à l'occasion votre enfant soit invité à le faire. Ceci pourrait être un privilège pour notre tableau des stars. À ce moment-là vous en serez avisé.

Les jeux électroniques sont interdits en tout temps. Tous les objets de valeurs ainsi que les objets interdits seront confisqués et remis à la fin de la journée.

## **Calendrier**

Le service de camp de jour sera ouvert pour une durée totalisant 6 semaines, en plus d'une semaine supplémentaire offert en service de garde.

## Thématique : Dans l'univers du cinéma!

Chaque semaine, votre enfant explorera cet univers à travers divers jeux, ateliers de bricolage, activités spéciales ou autre.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Semaine 1 : 25 juin</b> <b>Thème : Enquêtes et Énigmes</b> <b>Résous des mystères et mène des enquêtes captivantes dans des films où le suspense est roi.</b>				
23 juin	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin
Fermé	Fermé	Ouverture du camp de jour		Journée : Dans la peau d'un détective. 
<b>Semaine 2 : 30 juin</b> <b>Thème : Les Films d'Animation</b> <b>Découvre des films créatifs et colorés avec des personnages animés qui prennent vie sous nos yeux.</b>				
30 juin	1 juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet
Fermé			Rendez-vous familial : Bingo et jeux de société	Journée : Le cinéma au camp! Enfile ton pyjama pour l'occasion. 
<b>Semaine 3 : 7 juillet</b> <b>Thème : Place à la Fantaisie</b> <b>Explore des mondes imaginaires, où la magie, les créatures fantastiques et l'aventure n'ont pas de limites.</b>				
7 juillet	8 juillet	9 juillet	10 juillet	11 juillet
	Rendez-vous familial : Cuisine jeunesse	Découvrir, comprendre et vivre la nature 		Journée : Loisirs Apporte un jeu de la maison. (Aucun jeu électronique) 
<b>Semaine 4 : 14 juillet</b> <b>Thème : Soif d'aventure</b> <b>Partez à l'aventure avec des héros courageux dans des missions périlleuses et des découvertes incroyables.</b>				
14 juillet	15 juillet	16 juillet	17 juillet	18 juillet
				Journée : Noël des campeurs Rendez-vous familial 
<b>Fermé</b> <b>Vacances de la construction (21 juillet au 2 août)</b>				
<b>Semaine 5 : 4 août</b> <b>Thème : Les super-héros du cinéma</b> <b>Plonge dans un monde de super-pouvoirs, de combats épiques et de superhéros qui sauvent le monde.</b>				
4 août	5 août	6 août	7 août	8 août
Exclamation 3D Atelier création personnage 3D				Journée : Mini olympiade 
<b>Semaine 6 : 11 août</b> <b>Thème : Paillettes et Tapis Rouge</b> <b>Plonge dans l'univers glamour des Oscars et des stars, avec des films primés et des tapis rouges scintillants.</b>				
11 août	12 août	13 août	14 août	15 août
			Journée : Chic Gala des stars 	Fermeture du camp de jour Journée : Party! 
<b>Semaine 7 : 18 août</b> <b>Service de garde seulement</b>				
18 août	19 août	20 août	21 août	22 août
				Fermeture du service de garde

\*Prendre note que cette programmation pourrait changer pour des raisons qui sont hors de notre contrôle.

Lors des journées chaudes et ensoleillées, les jeux aquatiques seront priorisés en après-midi.

## La boîte à lunch

### Allergie

Bien que les animateurs aient une vigilance accrue, nous ne pouvons garantir qu'aucun aliment allergène ne soit présent sur le site du camp de jour étant donné que chaque enfant apporte sa boîte à lunch.

C'est pourquoi, les aliments suivants sont interdits au camp de jour :

- **Arachide et noix**
- **Fruit de mer**

Aucun partage de nourriture ne sera autorisé. S'il vous plaît soulignez l'importance de cette règle avec votre enfant.

### Saine alimentation

La consommation de boissons gazeuses ou énergétiques, de tablettes de chocolat et de croustilles est interdite. Il est également recommandé de fournir un repas ainsi que des collations sains et nutritifs.

Afin de couvrir toute la période à laquelle votre enfant sera présent au camp de jour ainsi qu'au service de garde, nous vous recommandons de lui fournir minimalement 3 collations et plus, selon son appétit.

### Contenants écoresponsables

Afin de limiter les déchets, nous suggérons d'utiliser des emballages et des contenants réutilisables.

Nous vous invitons également à identifier tous les contenants et ustensiles de votre enfant.

### Bouteille d'eau

Au camp de jour, votre enfant dépensera beaucoup d'énergie et il y aura probablement des journées de canicule. Donc afin d'éviter une déshydratation à votre enfant, il est obligatoire de fournir une bouteille d'eau ou une gourde d'eau à votre enfant.

Nous vous invitons également à identifier toutes les bouteilles ou gourde d'eau de votre enfant.

### Saine habitude de vie

Le camp de jour désire inculquer à ses participants de saines habitudes de vie que ce soit par l'alimentation, l'hydratation ou encore par l'activité physique. Pour ce faire, le camp participera à 3 défis proposés par la fondation Tremplin Santé au courant de l'été. Il s'agit :

- Défi T-CHIN T-CHIN : semaine à confirmer
- Défi TOUGO : semaine à confirmer
- Défi CHEFS EN ACTION : semaine à confirmer

Cependant, il va de soi, que la promotion de ces saines habitudes, ne se limite pas seulement à ces défis. Nous le ferons quotidiennement en pratiquant minimalement 60 minutes d'activités physiques, en instaurant une routine d'hydratation et en valorisant une saine alimentation.

## **Code vestimentaire**

Au camp de jour, il est crucial d'avoir un environnement sécuritaire et amusant afin d'avoir un impact positif sur votre enfant. C'est pourquoi, un code vestimentaire est en vigueur et applicable pour tous les participants. Votre collaboration est appréciée. Dans le cas où votre enfant ne respecte pas le code vestimentaire, il se pourrait que vous soyez contacté afin que vous lui apportiez des vêtements plus appropriés.

### **Accepté**

- Maillot de bain et serviette : Bien que nous n'ayons pas de piscine municipale, plusieurs jeux aquatiques seront organisés au cours de l'été. Assurez-vous quotidiennement que ces deux articles se trouvent bien dans le sac de votre enfant;
- Bermudas et short de longueur raisonnable soit à partir de la mi-cuisse;
- Chaussures confortables fermées (espadrilles ou sandales de sport);
- Camisole sport et t-shirt de longueur raisonnable.

### **Interdit**

- Porter des gougounes ou des crocs;
- Tout vêtement de type « armée » et/ou faisant référence à de la violence, des stupéfiants ou de la drogue;
- Les camisoles et gilets « bedaine », sans dos et/ou à bretelle spaghetti;

### **Objet perdu**

Bien que tous les efforts soient faits pour éviter la perte des effets personnels, il semble inévitable que les enfants perdent des effets personnels au camp. S'il vous plaît assurez-vous d'avoir bien identifié tous les effets de votre enfant.

Tous les articles laissés au camp seront dans un bac à l'entrée du service de garde pour que vous puissiez le vérifier quotidiennement. De plus, lors de la dernière journée du camp de jour avant les vacances de la construction, soit le 18 juillet, vous serez invité à vérifier les objets perdus pendant les heures d'ouverture du camp. Le camp de jour affichera à l'occasion des photos des objets perdus sur le groupe Facebook du camp de jour. Tous les articles non réclamés après le 22 août seront donnés à un organisme de charité.

\*\*\* La municipalité de Lefebvre, le camp de jour de la municipalité de Lefebvre et ses membres du personnel ne sont pas responsables des articles brisés, perdus ou volés\*\*\*

### **Prise de médication**

Si votre enfant doit prendre un médicament durant les heures du camp de jour et du service de garde, assurez-vous d'avoir rempli le formulaire d'autorisation de distribution d'un médicament afin que le responsable puisse administrer un ou des médicaments, sans quoi l'administration du/des médicament(s) vous sera refusé.

Votre enfant doit pouvoir prendre lui-même son/ses médicament(s), notre personnel se fera un plaisir de le lui distribuer à l'heure inscrite sur le formulaire d'autorisation de prise de médicaments. Les médicaments seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

Les médicaments doivent être remis au responsable du service de garde ou à l'animateur à l'arrivée, (à moins d'avis contraire) au début de la journée. Tous les médicaments sont rangés dans un endroit barré, sécuritaire et accessible uniquement au personnel autorisé. Pour les enfants ayant des allergies de type anaphylactique, nous suggérons de fournir à votre enfant un sac banane pour qu'il puisse avoir en tout temps son Epipen sur lui.

## **Enfant malade**

Si votre enfant présente des symptômes pouvant l'empêcher de participer aux activités du camp, il sera retourné chez lui. Si vous n'êtes pas en mesure de venir chercher votre enfant, vous devrez mandater un membre de votre entourage pour récupérer votre enfant dans un délai raisonnable suivant l'appel du camp. Jusqu'à ce que vous arriviez au camp, votre enfant sera mis en isolement afin qu'il puisse se reposer et par la même occasion, prévenir toute propagation.

Un enfant présentant des symptômes s'apparentant à une maladie contagieuse, tels que nausée, vomissement, diarrhée, fièvre ou tout autres symptômes pourra réintégrer le camp uniquement après 24h d'absence des symptômes.

En cas de doute, Vous pouvez vous référer en tout temps au document intitulé « Quand garder mon enfant à la maison? »

## **Procédures d'urgence déployées en cas de blessures**

### **\* BLESSURES MINEURES**

Le personnel du camp de jour administre les premiers soins. Les animateurs détiennent les qualifications requises : RCR et premiers soins. Un rapport est également complété.

### **\* BLESSURES MAJEURES**

Les premiers soins sont administrés, sur place, par les animateurs. Par la suite, l'enfant est rapidement conduit à l'hôpital en voiture ou en ambulance, selon la gravité de son état. Un animateur accompagne l'enfant. L'équipe de l'animation estivale communique avec vous dans les plus courts délais. Un rapport d'accident est également complété. Advenant la nécessité de transporter votre enfant par ambulance, les frais vous seront facturés.

## **Crème solaire**

Il est de votre responsabilité d'appliquer la première couche de crème solaire et de fournir à votre enfant la quantité nécessaire pour le reste de la journée. Sous la supervision de l'animateur, votre enfant doit s'appliquer lui-même la crème solaire durant la journée.

## Communication avec les parents

### **Courriel hebdomadaire**

Une fois le camp de jour débuté, un courriel hebdomadaire sera envoyé au plus tard le vendredi après-midi, à tous les parents afin de faire l'annonce des activités qui auront lieu dans la semaine suivante, des messages ainsi que des rappels importants.

### **Groupe Facebook**

Un message ou rappel de type général se fait via le groupe Facebook (privé) quotidiennement, si nécessaire. De plus, les publications de photo se fera sur ce groupe.

Nom du groupe : [Camp de jour de la municipalité de Lefebvre](#)

Pour des raisons de confidentialité, seul les parents et les tuteurs de l'enfant pourront faire être sur le groupe.

Aucun partage de photo en dehors de ce groupe ne sera autorisé.

### **Babillard (entrée du SDG)**

Les rappels de type général y seront également affichés

**Cependant, pour les messages individuels, les messages seront faits soit par courriel, par téléphone ou de vive voix.**

## **Code d'éthique du parent**

En tant que parent/tuteur d'un enfant fréquentant notre camp de jour municipal, il est de votre responsabilité de respecter les éléments suivants :

- Respecter les heures d'ouverture et de fermeture du service de garde et du camp de jour. Aucune surveillance n'est effectuée avant 7 h 00 le matin. Les portes demeurent barrées jusqu'à cette heure. Vous êtes donc responsable de votre enfant;
- Employez un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications;
- Téléphoner au camp de jour chaque fois que votre enfant s'absente ou arrive en retard. Considérant que nous avons à cœur la sécurité de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir vous conformer à cette règle. Le numéro à rejoindre est le 819-394-3354;
- Fournir un numéro de téléphone où une personne peut être rejointe, en tout temps, en cas d'urgence ainsi que le nom de toute personne autorisée à quitter avec votre enfant. Advenant le cas que c'est une personne non inscrite qui doit venir chercher votre enfant, vous devez prévenir le responsable du service de garde/animateur ou la coordonnatrice dans les plus courts délais;
- Remettre à la responsable du service de garde tout médicament appartenant à votre enfant, dans le but d'éviter des incidents, les pertes et/ou les vols. Les médicaments avec prescription médicale doivent être identifiés par un code de prescription. Ils sont remis à votre enfant à son départ, en fin de journée. Le formulaire d'autorisation de distribution de médicament doit être complété, sans quoi aucun médicament ne sera distribué à votre enfant;
- Venir chercher votre enfant, si ce dernier est malade ou présente des signes de maladie;
- Préparer un dîner ainsi que trois collations sains et nutritifs à chaque jour. À son arrivée le matin, l'enfant doit avoir déjeuné. Il n'est pas permis qu'un enfant déjeune ou soupe au camp de jour;
- Soyez vigilants lorsque vous préparez les collations et les repas de votre enfant. Certains participants ont des réactions allergiques sévères qui pourraient, dans certains cas, s'avérer fatales;
- Vêtir adéquatement votre enfant pour qu'il puisse participer activement à toutes les activités et lui fournir tout le matériel nécessaire. Pour plus de détails, consultez la section « MATÉRIEL ».

## **Code de vie**

Le code de vie du Camp de jour vise à favoriser un climat sain, sécuritaire et harmonieux. Il est basé sur la valeur du RESPECT, afin d'éliminer la violence physique autant que verbale et de contrer le phénomène d'intimidation dans le cadre du camp de jour. S'il vous plaît lire les directives ci-dessous avec votre enfant avant de participer au camp.

### **Le respect de soi**

- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées aux camps de jour;
- Être de bonne humeur et participer activement aux activités;
- Être à l'écoute de soi (connaître ses limites, ses peurs, ses craintes, etc.);
- Être capable de communiquer ses besoins et de demander de l'aide auprès d'une personne significative (de l'équipe d'animation);
- Apporter des collations et des repas sains et nutritifs;
- Porter l'équipement de sécurité et de protection lorsque nécessaire ou demandé par les animateurs du camp de jour.

### **Le respect des autres**

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, animateurs, coordonnatrice, etc.);
- Établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête;
- Tenir compte des consignes de l'équipe d'animation et agir en conséquence;
- Prendre en considération le risque relié aux allergies alimentaires, en ne partageant pas sa nourriture;
- Rester avec son groupe, en tout temps (activité, repas, collation);
- Ne pas détruire, endommager ou briser l'équipement ou les biens d'autrui;
- Assurer un soutien mutuel et continu les uns envers les autres;
- Ne pas faire usage de violence, que ce soit verbale, physique ou psychologique. On ne frappe pas, ne mord pas ou avoir un comportement agressif envers les amis et l'équipe d'animation.  
Bref la violence, c'est tolérance zéro! ;
- Être conscient en tout temps de l'impact et des répercussions découlant de ses actions et adapter sa conduite en conséquence.

### **Le respect de l'environnement**

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel mis à la disposition des enfants;
- Placer sa boîte à lunch et son sac à dos à l'endroit désigné à cet effet, de façon ordonnée et propre;
- Ne pas laisser des effets personnels ou des déchets derrière soi;
- Maintenir et contribuer à maintenir un environnement propre, organisé et en bon état.

Bien entendu, le code de vie s'applique également dans le cadre des activités à l'extérieur et durant les déplacements en autobus (s'il y a lieu).

## Ce qui veut dire qu'il est interdit de...

- Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- Frapper les autres ou se battre ;
- Se sauver/fuguer ;
- Crier des noms ;
- Lancer des objets ;
- Être arrogant envers les membres du personnel ;
- Briser du matériel ;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.

## Tolérance zéro

Le code d'éthique et le code de vie prônent les valeurs du respect et de la non-violence dans le langage et les gestes et ce, afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique des enfants et du personnel. C'est pourquoi, nous serons intransigeants dans son application!

## Mesure disciplinaire

Si votre enfant présente un comportement inadéquat des mesures disciplinaires seront appliquées. La sécurité des enfants et de l'équipe est notre priorité. Le camp de jour se réserve le droit de refuser un enfant si le parent ne collabore pas.

La procédure se décrit comme suit :

Catégories	Comportements	Étapes de sanctions
<b>Nuit à l'animation et au fonctionnement</b>	Rester à l'écart, ne pas suivre le groupe, ne pas participer, déranger le groupe, utiliser un ton et un langage inappropriés, non-respect du code de vie.	<b>1</b> : Avertissement verbal. Gestion de réparation ainsi qu'une fiche de réflexion à compléter et à signer par les parents. <b>2</b> : Suspension interne immédiate, pouvant aller de 15 à 60 minutes, aux activités. (Selon la gravité du comportement) Geste de réparation ainsi qu'une fiche de réflexion à compléter et à signer par les parents. Un Contrat d'engagement pourrait également être fait avec l'enfant et les parents/tuteurs selon la fréquence et la gravité du/des comportements. <b>3</b> : Rencontre entre l'enfant, les parents et la coordination pour déterminer les actions à prendre. Suspension externe immédiate plus une journée complète. <b>4</b> : Retrait définitif de l'enfant pour l'été. (Expulsion)
<b>Porte atteinte à l'intégrité et/ou à la sécurité</b>	Intimider/humilier, comportement vulgaire, cracher, insulter, pincer, pousser, chamailler, briser du matériel, vol, manquement aux règles de sécurité.	<b>1</b> : Avertissement verbal et fiche de réflexion à compléter à la maison. <b>2</b> : Suspension interne immédiate, pouvant aller de 30 à 60 minutes, aux activités. (Selon la gravité du comportement) Geste de réparation ainsi qu'une fiche de réflexion à compléter et à signer par les parents. Un Contrat d'engagement pourrait également être fait avec l'enfant et les parents/tuteurs selon la fréquence et la gravité du/des comportements. <b>3</b> : Suspension externe immédiate plus une journée complète. Rencontre entre l'enfant, les parents/tuteurs et la coordination pour déterminer les actions à prendre. <b>4</b> : Retrait définitif de l'enfant pour l'été. (Expulsion)
<b>Extrême inconduite</b>	Fuguer, faire une crise majeure qui met en danger sa propre sécurité ou/et celle des autres, geste de violence envers les autres et/ou l'équipes.	<b>1</b> : Suspension externe immédiate plus une journée complète. Rencontre entre l'enfant, les parents/tuteurs et la coordination pour déterminer les actions à prendre. <b>2</b> : Suspension immédiate plus trois (3) jours complets. Rencontre entre l'enfant, les parents/tuteurs et la coordination pour déterminer les actions à prendre. <b>3</b> : Retrait définitif de l'enfant pour l'été. (Expulsion)

Toutes les étapes de sanctions sont accompagnées de geste(s) réparateur(s).

**\*Aucune exception, ni dérogation** ne sera faite quant aux choix des jours de suspension. Dans le cas d'une expulsion, les parents/tuteurs devront payer les coûts des services déjà reçus, soit la somme prévue pour les semaines où l'enfant a fréquenté le camp et la municipalité exigera une pénalité correspondant à 50\$.

**\*\* Advenant la nécessité d'appeler la police en cas de fugue, les frais vous seront facturés.**

Prenez note que chaque situation devra être évaluée, individuellement, et selon l'âge du participant, le contexte et la sévérité du cas, il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement.

Cette procédure vise à :

- Informer les parents que leur jeune est visé par des mesures disciplinaires.
- Permettre à l'équipe d'animation de travailler activement en partenariat avec le jeune et ses parents, grâce à un système de communication et d'intervention, dans le but de faire cesser le comportement.
- Établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe.

En cas de vandalisme, le dédommagement sera facturé au parent/tuteur de l'enfant, des installations incluant les autobus, le parc municipal, le carrefour et/ou le matériel d'animation, pour ne nommer que ceux-ci.

## LE RECYCLAGE

L'équipe d'animation sollicite votre collaboration pour l'aider à réaliser les activités qu'elle a planifiées. Pour ce faire, elle vous demande de recycler! Prenez note que tous les formats sont acceptés.

Voici les articles recherchés :

- Boîte à œufs
- Boîte de papiers mouchoirs
- Boîte de savon
- Bouchon de liège
- Bouton
- Contenant de plastique
- Rouleau de papier essuie-tout et Rouleau de papier hygiénique
- Sac en papier
- Etc.

Pour faciliter le travail des animateurs, nous vous prions de bien vouloir nettoyer soigneusement les articles que vous apportez. Vous pouvez les remettre au responsable du service de garde. Ces matériaux serviront aux ateliers d'arts.

Étant donné que le service de garde de l'école déménagera dans son nouveau local avant le début du camp de jour. Nous sommes également à la recherche de dons de jeux d'extérieur, article de sport, jouet (aucun jouet électronique), article de bricolage et jeux de société afin d'offrir de la variété tout au long de l'été.

## Pour nous joindre

L'équipe du camp de jour de la Municipalité de Lefebvre, vous invite à communiquer avec elle si la situation de santé du jeune inscrit au camp de jour change et que vous pensez qu'elle aura un impact sur sa participation (ex.: blessure, plâtre, etc.), ou pour toute question et/ou besoin d'information.

**Camp de jour et service de garde:** 819-394-3354. Une boîte vocale est disponible au besoin.

**Coordonnatrice, Chantal Therrien :** 819-470-8295. Une boîte vocale est disponible au besoin.

**Courriel :** [Loisirs@municipalite-lefebvre.ca](mailto:Loisirs@municipalite-lefebvre.ca)

## Merci à nos partenaires

**Madame  
Chantal Therrien**



**Loisir Sport**  
Centre-du-Québec

